

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/735 du 3/10/1983
SECRET N° MTPS.DGTFF.DFP.

Portant intégration et nomination
de Mademoiselle MBOUKOU Pauline dans
les cadres de la catégorie A hiérar-
chie I des Services Administratifs
de Santé Publique.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

(/ISAS :

(/u la Constitution du Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
D.G.B. (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65-50 du 16.2.65 fixant le statut
commun des cadres Administratifs de la Santé Publique ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
D.C.F. (/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83-320 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 150/MSAS-CAB du 30.3.83 du Ministre
de la Santé et des Affaires Sociales transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressée ;

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 65-50 du 16.2.65 susvisé, Mademoiselle M'BOUKOU Pauline, née le 16 Mars 1954 à Dolisie, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Gestion des Services de Santé, obtenu à l'Université de Paris I Planthéon - Sorbonne (FRANCE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs de Santé Publique et nommé au grade d'Administrateur de Santé Publique Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 3 Octobre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales

Pierre D. BOUSSOUKOU-BOUMBA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP. 3
- DFP.BST. 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.S.A.S. 1
- INTERESSEE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2